DOC
LE RENDEZ-VOUS
DES MÉDECINS
VAUDOIS

Genèse d'un modèle

Des réseaux de médecins aux réseaux de soins intégrés

Depuis trente ans, le Forum suisse des soins intégrés (fmc) accompagne la mutation des réseaux de médecins vers les réseaux de soins intégrés. Nés en Suisse alémanique, portés aujourd'hui aussi par les hôpitaux et les cantons, ces réseaux redessinent la place du médecin. Retour sur une évolution et sur ce qu'elle signifie pour la profession.

Lorsqu'on parle de réseaux de soins en Suisse, il faut commencer par les réseaux de médecins. Le premier a été créé il y a plus de trente ans à Winterthour, en « réponse » à un cabinet de médecine générale ouvert quelques années auparavant à Zurich, à l'initiative d'un groupement de dix assureurs-maladie.

Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'assurance-maladie (LAMal) au milieu des années 1990, d'autres réseaux régionaux de médecins et associations de médecins de famille ont vu le jour. Leur principal moteur fut la possibilité de proposer des modèles d'assurance alternatifs avec libre choix restreint des prestataires, moyennant des contrats. Les médecins de premier recours pouvaient ainsi se regrouper au sein de cabinets HMO inspirés du modèle américain, ou proposer des modèles de gatekeeping, dans lesquels la prise en charge des assuré·es était coordonnée par le réseau de cabinets.

Un essor à géométrie variable

Le développement régional fut toutefois très inégal. La Suisse alémanique a joué un rôle pionnier. Genève a développé assez tôt son propre modèle, fortement marqué par le concept HMO, tandis que la Suisse romande a rejoint le mouvement plus tard. Aujourd'hui, la Suisse compte plus de 60 réseaux de médecins ; selon les estimations, près de la moitié des médecins installé·es en cabinet y travaillent.

Ces réseaux poursuivent quatre objectifs : réduire les coûts en évitant les doublons, les examens inutiles et certaines hospitalisations ; coordonner les traitements et l'orientation vers les spécialistes ; améliorer la qualité grâce à une meilleure collaboration ; et créer une alternative aux structures HMO pilotées par les assureurs. Les réseaux de médecins visaient ainsi à redonner l'initiative aux médecins indépendant·es et à négocier d'égal à égal avec les assureurs.

Quand l'hôpital s'en mêle

Les réseaux de médecins ont constitué le « berceau » des soins coordonnés en Suisse. Depuis quelques années toutefois, les réseaux de soins intégrés se développent aussi autour de structures hospitalières, comme l'Ensemble Hospitalier de la Côte (EHC) ou le Réseau de l'Arc.

Cette évolution s'explique notamment par le fait qu'il est plus facile pour un hôpital d'intégrer les secteurs en amont et en aval, tels que les cabinets médicaux ou les établissements médico-sociaux, que pour un réseau de médecins d'intégrer le secteur stationnaire. Elle peut toutefois paraître paradoxale : les soins intégrés cherchent précisément à limiter le recours à l'hospitalisation, forme de prise en charge coûteuse et gourmande en ressources. Les hôpitaux sont donc parfois accusés d'intégrer ces secteurs pour alimenter leur propre activité. Ce reproche n'est pas totalement infondé. Mais les incitations évoluent : les contrats récompensant de faibles taux d'hospitalisation se multiplient. L'entrée en vigueur du financement uniforme des prestations ambulatoires et stationnaires (EFAS) devrait en outre réduire les différences d'incitations

Ce contenu peut être utilisé dans un cadre privé ou pour la formation postgraduée et continue. Toute autre utilisation est subordonnée à l'autorisation écrite préalable de la Société Vaudoise de Médecine (SVM), éditrice et détentrice exclusive des droits.

financières entre les formes de prise en charge.

Les cantons s’y mettent

Les cantons ont eux aussi pris conscience de l’importance des soins intégrés. Depuis la crise du coronavirus, ils lancent leurs propres initiatives, très diverses : plateformes de dialogue (BL), réseaux régionaux de soins (BE), organisations de planification et de soins (LU), réseaux de santé et pôles de santé (VD), réseau cantonal associé à un modèle d’assurance (JU), voire assurance-maladie cantonale (GE).

Mais qu’est-ce qu’un réseau de soins ?

Il n’existe pas de définition uniforme. Certaines caractéristiques se dégagent néanmoins. Les réseaux de soins intégrés s’adressent notamment aux personnes présentant des problèmes de santé complexes et multiples, nécessitant un large éventail de prestations sanitaires et sociales. Ils reposent sur une collaboration planifiée et concertée des différent·es partenaires tout au long du parcours de soins et d’accompagnement. Cette collaboration est conçue comme un travail d’équipe interprofessionnel et interinstitutionnel, qui requiert une culture collaborative. Les patient·es et leurs proches sont considéré·es comme des partenaires à part entière de leur prise en charge. Enfin, les réseaux de soins intégrés recourent aux outils numériques pour faciliter la communication, la coopération et la coordination, ainsi qu’aux données de santé pour le pilotage populationnel.

Tous les modèles ne présentent pas ces caractéristiques au même degré. Les soins intégrés ne constituent pas un état « binaire », mais un continuum sur lequel les modèles peuvent progressivement évoluer.

Opportunité et défi pour les médecins

Pour les médecins, les réseaux de soins représentent à la fois une opportunité et un défi. Ils permettent de se concentrer sur les compétences clés et de déléguer certaines tâches à d’autres professions, notamment aux infirmiers et infirmières praticien·nes spécialisé·es (IPS). Ils peuvent faciliter le travail à temps partiel et réduire les risques entrepreneuriaux. Le défi consiste toutefois à trouver sa « juste place » au sein d’un dispositif interprofessionnel et interinstitutionnel, où la qualité des soins dépend toujours davantage de la capacité à travailler ensemble.

Annamaria Müller
Présidente du Forum suisse des soins intégrés (fmc)

Ce contenu peut être utilisé dans un cadre privé ou pour la formation postgraduée et continue. Toute autre utilisation est subordonnée à l’autorisation écrite préalable de la Société Vaudoise de Médecine (SVM), éditrice et détentrice exclusive des droits.